Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

BULLETIN

POLICY | POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
429	2013	11	25
	Y-A	M	D-J

Policy number and title:

COMMISSIONER'S DIRECTIVE (CD) 700 – CORRECTIONAL INTERVENTIONS

Why was the policy changed?

This policy was modified as a result of the Commissioner's Directives Standardization Project.

What has changed?

Several modifications have been made to the document. These include:

- a new look, resulting in stand-alone English and French versions;
- a clearer context for the policy document by including its relation to the Program Alignment Architecture, the Office(s) of Primary Interest as well as information on dates of past reviews and future ones;
- the purpose, which replaces the "policy objective", is more practical in nature; and
- a more concise language/style is used throughout the document.

Numéro et titre de la politique :

DIRECTIVE DU COMMISSAIRE (DC) 700 – INTERVENTIONS CORRECTIONNELLES

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La présente politique a été modifiée dans le cadre du projet de normalisation des directives du commissaire.

Qu'est-ce qui a changé?

Plusieurs modifications ont été apportées à ce document, dont les suivantes :

- les versions française et anglaise sont maintenant autonomes;
- on a précisé le contexte du document de politique en indiquant son lien avec l'Architecture d'alignement des programmes, le(s) bureau(x) de première responsabilité ainsi que les dates des examens antérieurs et futurs;
- le but, qui remplace « l'objectif de la politique », est formulé dans des termes plus pratiques;
- tout le document est rédigé dans un style et un langage plus concis.

In addition, as part of the new psychology governance structure, references to “psychology” were removed from the responsibility of Associate District Directors and Assistant Wardens, Interventions (previously in paragraphs 6c and 8a).

How was it developed?

This policy was standardized by Strategic Policy and approved by the Correctional Operations and Programs Sector.

Accountabilities?

Roles and responsibilities are detailed in the policy document.

Contact:

- Chris Hill
- Director, Institutional Reintegration Operations
- 613-995-7954
- Chris.Hill@csc-scc.gc.ca

De plus, dans le cadre de la nouvelle structure de gouvernance des services de psychologie, les « services de psychologie » ont été retirés des responsabilités des directeurs de district associés et des directeurs adjoints, Interventions (mentionnés auparavant dans les paragraphes 6c et 8a).

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Cette politique a été normalisée par les responsables de la Politique stratégique et approuvée par le Secteur des opérations et des programmes correctionnels.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les rôles et les responsabilités sont décrits dans le document de politique.

Personne-ressource :

- Chris Hill
- Directeur, Opérations de réinsertion sociale en établissement
- 613-995-7954
- Chris.Hill@csc-scc.gc.ca